

Duviau condamné à trente ans de réclusion

SAMEDI, 10 MARS, 2007

L'HUMANITÉ

Justice . Réfutant la thèse du désespoir, l'avocat général avait requis la perpétuité ou trente ans de prison contre le meurtrier de deux contrôleurs du travail.

Périgueux (Dordogne),
envoyée spéciale.

Verdict très lourd pour Claude Duviau. Au terme de cinq jours de procès aux assises de Dordogne à Périgueux, l'ancien militaire et agent d'assurances devenu agriculteur a été condamné vendredi à une réclusion criminelle de trente ans, et à la confiscation de ses armes, pour avoir tué le 2 septembre 2004, à Saussignac, deux contrôleurs du travail et de la mutualité sociale agricole, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière. « C'est une des peines les plus lourdes du Code pénal, a souligné Me Etcheverry, l'un des avocats des parties civiles. C'est une bonne décision pour les familles de victimes. L'important pour elles était que ces assises disent que ces faits étaient inacceptables. »

tués dans l'exercice de leur mission

Le verdict des neuf jurés et trois magistrats est conforme au réquisitoire de l'avocat général. Dans la matinée de vendredi, celui-ci a certes demandé la peine maximale, la réclusion à perpétuité, mais a aussi déclaré qu'il « n'imaginait pas une peine inférieure à trente ans », soulignant que le chef de double meurtre est aggravé par le statut des victimes, tuées dans l'exercice de leur mission de service public. « Duviau ne les connaissait pas, il n'avait aucun reproche personnel à leur faire. La seule raison du meurtre, c'est leur appartenance à l'inspection du travail », pointe-t-il. Un écho au témoignage de Duviau lui-même. La veille, il avait maladroitement lâché : « Si on m'avait prévenu du contrôle, ça ne serait pas arrivé. Mais là, ça s'est fait par derrière, c'était inquisiteur. Ils regroupent le personnel et contrôlent avant même de prévenir le patron. Ma réaction spontanée a été de me dire : « Ils se sont permis... »

L'avocat général a aussi insisté sur les circonstances du meurtre : ces « dix minutes interminables » où Duviau est resté enfermé dans sa maison avec son fusil, avant que les contrôleurs ne s'approchent et qu'il ne les tue « sans leur laisser aucune chance ». « Après avoir tiré sur Daniel Buffière, il ne renonce pas à sa détermination, mais tire dans le dos de Sylvie Trémouille qui essaie de s'enfuir, dans un geste d'une lâcheté effroyable », a-t-il déploré. Après avoir relativisé la dépression, la détresse financière, et contesté le « harcèlement » par l'administration dont Duviau se dit victime, l'avocat général a conclu qu'il ne s'agissait « pas d'un acte de désespoir, mais de haine », de la part d'un homme « orgueilleux et psychorigide » qui au lieu de reconnaître

son échec, « s'en prend aux autres », « d'un homme dangereux qui, depuis 2001, garde en permanence un fusil avec lui ». En face, Me Visseron, pour Duviau, a plaidé le - caractère suicidaire de son client, l'atténuation de sa responsabilité au moment des faits, allant même jusqu'à affirmer que « le meurtre et son suicide sont un seul et même acte ». Qui a laissé Duviau - vivant, pas ses victimes...

un regret, l'absence des ministres

Pour les 400 à 500 contrôleurs et inspecteurs du travail qui se sont relayés au procès, le bilan est positif. « Ce réquisitoire nous a lavés », estime Sylvie Catala, de l'association d'inspecteurs L-611-10. « Ce qu'on aurait attendu de nos ministres, on l'a eu de cet avocat général, qui nous a réhabilités. Ce meurtre qui avait été traité comme un fait divers a bien été replacé dans le cadre de l'exercice de nos fonctions. » Martine Devillers, de SUD travail, pense qu'après ce procès « les agents vont se sentir réinvestis dans leurs fonctions ». Les deux femmes soulignent l'absence criante au procès de « leurs » ministres du Travail, Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher. « Ils auraient au moins pu se déplacer pour le verdict. »

Fanny Doumayrou